



Monsieur le Ministre,

Nos organisations souhaitent vous faire part de la grande inquiétude suscitée par les annonces du président de la République sur la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai.

Tout le monde souhaiterait pouvoir reprendre l'école et sortir d'une situation où l'ensemble des élèves subissent les conséquences de la crise et où les inégalités scolaires se creusent. Mais les conditions seront-elles réunies le 11 mai ? En prolongeant au-delà de cette date la fermeture des cafés, restaurants, lieux de culture, etc., le Président de la République a lui-même anticipé le maintien d'une situation de risque sanitaire nécessitant la poursuite de la plus grande vigilance. Nous n'avons pas la prétention de connaître l'ensemble des procédures à appliquer. En, revanche, nous demandons que les préconisations sanitaires pour la protection optimale de toutes et tous soient strictement respectées. Ce sont des conditions *sine qua non* à la reprise.

En tout état de cause, nous considérons les éléments suivants comme incontournables :

- la mise en place d'une politique massive de tests qui devra correspondre aux préconisations du Conseil scientifique et de l'OMS ;
- la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques...) et une protection adaptée ;
- la fourniture des matériels de protection (gel hydro alcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour les agent-e-s et les élèves, adaptés à la situation de travail de chacun ;
- les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite doivent bénéficier des mesures d'éloignement du travail et bénéficier d'un suivi médical tel que prévu par le décret 82-453 modifié ;
- les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents souffrent de pathologies lourdes, doivent être exemptés du retour en présentiel ;
- des garanties concernant la limitation des effectifs dès le retour des élèves (retour qui ne peut être simultané de celui des adultes), afin de garantir la distanciation sociale exigée par ailleurs. Ces mesures devront s'appliquer à l'ensemble des niveaux et dans tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels (restaurants scolaires, internats, couloirs etc.).

Depuis le 14 avril 2020, vous consultez les organisations représentatives des personnels. Des propositions, des attentes sont et seront encore formulées pour que la reprise, quand et là où elle aura lieu, se passe dans les meilleures conditions de sécurité pour toutes et tous. Nous nous appuierons également sur les Comités Sociaux et Economiques présents dans certains établissements. Nous vous demandons, avant toute reprise éventuelle et avant la communication au grand public, de présenter vos propositions afin que nous puissions vous faire part de nos réactions, cela pourrait avoir lieu en multilatérale et dans le cadre d'une instance de dialogue social ministériel. Nous vous demandons de vous assurer que ces mesures seront présentées localement (niveaux académiques et départementaux).

Enfin, des établissements scolaires ont été réquisitionnés ces dernières semaines pour permettre d'héberger des personnes sans domicile ou en grande précarité de logement et leur permettre de s'isoler, d'être soignés, de se reposer pour guérir. Partout où les préfetures et agences régionales de santé estiment que la réquisition demeure nécessaire au-delà du 11 mai 2020, les établissements doivent demeurer fermés pour que la politique nationale de santé face au Covid19 ne soit pas fragilisée. Si ces conditions n'étaient pas remplies, les risques encourus par les élèves, les personnels et la population devront conduire à différer l'ouverture des écoles et des établissements scolaires prévue à partir du 11 mai.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Fait, le 20 avril 2020